Nations Unies S/PV.6811



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6811e séance

Jeudi 19 juillet 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Raguttahalli
	Maroc	M. Erroja
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) du Conseil de sécurité (S/2012/535)

12-42894 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/535, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Je suis heureux de présenter au Conseil le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535) sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je vais également informer les membres du Conseil des derniers événements en Iraq.

Il y a un an, mon prédécesseur déclarait devant les membres du Conseil qu'il était d'un optimisme prudent concernant l'avenir de l'Iraq. Aujourd'hui, alors que le Conseil examine le renouvellement du mandat de la MANUI, l'Iraq a bien des raisons d'être fier de ce qu'il a accompli. Après le retrait définitif des contingents des États-Unis à la fin de l'année dernière, l'Iraq a recouvré le contrôle intégral de son territoire souverain.

Il a déployé des efforts résolus pour faire respecter l'ordre public dans tout le pays. Reprenant la place qui lui revient à la table diplomatique, il a organisé avec succès le vingt-troisième Sommet de la Ligue des États arabes, en mars, et les pourparlers entre l'Iran et les membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne en mai. Pourtant, mon prédécesseur avait tempéré son optimisme prudent par la mise en garde qu'une direction résolue était nécessaire en Iraq lui permettre de continuer de progresser.

À l'heure où je parle, l'Iraq est toujours dans une impasse longue de sept mois entre les blocs politiques, situation qui continue d'entraver les progrès dans des domaines essentiels au développement du pays, notamment s'agissant de trouver une solution durable à la question des frontières intérieures contestées; du programme constitutionnel inachevé; de l'adoption des textes législatifs fondamentaux en suspens; et des préparatifs des élections au Conseil provincial de l'année prochaine.

Lorsque le Conseil a adopté la résolution 1770 (2007), il a doté la MANUI d'un mandat de conseil, d'appui et d'assistance au Gouvernement et au peuple iraquiens. La question aujourd'hui est de savoir s'il est possible de surmonter certains obstacles cruciaux pour que la société et l'État iraquiens puissent commencer à donner toute la mesure de leur potentiel. Selon moi, le rôle de la MANUI sera plus important que jamais alors qu'il aide l'Iraq à cheminer vers la stabilité et le développement.

Depuis La présentation de mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6747), j'ai renforcé mon interaction avec les dirigeants politiques de tous bords à Bagdad et dans la région du Kurdistan, rencontré des représentants de nombreuses communautés iraquiennes et écouté les conseils de chefs spirituels iraquiens, tels que le Grand Ayatollah Sistani à Najaf. J'ai également demandé l'avis des Gouvernements iranien, koweïtien et turc concernant la situation dans la région.

L'objectif central du mandat de la MANUI est d'appuyer et d'aider le peuple iraquien, car c'est le peuple iraquien qui veut venir à bout de l'impasse politique. C'est lui qui veut pouvoir connaître la sécurité et la prospérité et ménager à ses enfants un avenir meilleur, et il lui tarde qu'un jour, les avantages qu'il peut attendre des richesses naturelles du pays se traduisent par une alimentation fiable en électricité, par un certain nombre d'autres services publics et par le développement économique du pays.

Il y a près de sept ans, le peuple iraquien a jeté les bases de la démocratie dans le pays en adoptant une Constitution. Or à ce jour, les institutions clefs n'ont toujours pas été créées et l'adoption de lois indispensables reste en souffrance, notamment en ce qui concerne la création du Conseil de la fédération; le renforcement du système judiciaire; les lois relatives au partage des recettes

et des hydrocarbures; et la protection des minorités, pour n'en citer que certains.

Mes collègues et moi-même avons fait de l'encouragement des progrès dans ces domaines une priorité. Il faut, notamment, que les cadres juridique et politique réglementant le partage des recettes soient mis en place. Cela permettrait de renforcer considérablement le système fédéral, d'améliorer les conditions d'investissement et de préparer la voie à la répartition de la richesse nationale selon les modalités convenues. Le partage des recettes est indispensable à l'amélioration de la coexistence entre Arabes et Kurdes, au maintien d'un État fédéral unique en Iraq et surtout, au règlement à terme de la question des frontières intérieures contestées.

Pour débloquer progressivement la situation concernant le programme législatif inachevé de l'Iraq, toutefois, il importe que les dirigeants politiques iraquiens se mettent d'accord pour venir à bout de l'impasse politique. Cet accord doit être conclu par le biais d'un dialogue transparent et ouvert, dans le respect de la Constitution et dans un esprit de compromis.

Il ne peut y avoir de démocratie sans élections. Il ne peut y avoir d'élections crédibles en l'absence d'une commission électorale forte et véritablement indépendante. À l'heure où nous parlons, mon adjoint pour les questions politiques, M. György Busztin, fait office de facilitateur aux fins de la formation d'une nouvelle haute commission électorale indépendante dont la composition soit représentative des principales composantes de l'Iraq, notamment les femmes et les minorités.

Il est nécessaire de procéder d'urgence à la désignation des commissaires pour que les élections au Conseil provincial, qui doivent se dérouler en mars 2013, puissent se dérouler à la date prévue. Je suis cependant préoccupé de ce que l'impasse politique actuelle entrave le processus. Ces derniers jours, j'ai discuté avec la direction politique, notamment le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, de la nécessité de conclure rapidement le processus de sélection et d'assurer une représentation adéquate des femmes et des minorités à la Commission. Aujourd'hui, je réitère mon appel à tous les blocs politiques afin qu'ils accélèrent la sélection de commissaires professionnels. La MANUI se tient prête à prêter activement son concours à cette fin.

Le nombre des victimes civiles d'attentats terroristes augmente dans tout le pays. Depuis le début de l'année, 12 incidents violents par jour en moyenne ont fait au total plus de 1 300 victimes, dont un grand nombre d'enfants et de femmes innocents qui se trouvaient tout simplement au mauvais endroit au mauvais moment. Chaque victime est une victime de trop.

Les autorités iraquiennes doivent continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour identifier les auteurs de ces actes de violence et les traduire en justice. Ces attentats visent à inciter à davantage de violence. En dépit de leurs souffrances, les Iraquiens de tous milieux et de toutes obédiences religieuses doivent tirer un trait sur leurs anciennes divisions et s'unir en faveur d'un avenir de paix.

Les droits de l'homme, pierre angulaire de l'avenir démocratique de l'Iraq; sont également au cœur du mandat de l'ONU dans le pays. À cette fin, la MANUI continue d'appuyer les activités du Ministère des droits de l'homme pour veiller à ce que l'Iraq honore ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Comme j'en ai informé les membres du Conseil en avril, le Conseil des représentants a approuvé la nomination des commissaires de la première Haute Commission indépendante des droits de l'homme de l'Iraq. J'ai également le plaisir de pouvoir dire également que les commissaires se sont déjà réunis et qu'ils ont commencé leurs travaux. La MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuient la Commission dans le cadre de ce processus.

Les conclusions du rapport de 2011 de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Iraq, publié en mai, ont souligné la précarité de la situation des droits de l'homme dans le pays. Les conclusions du rapport coïncident largement avec celles du Ministère des droits de l'homme. S'il est reconnu que le Gouvernement iraquien a accompli quelques progrès dans l'application de mesures de protection et de défense des droits de l'homme, les effets en demeurent limités sur la situation générale des droits de l'homme. L'ONU aide les autorités iraquiennes à renforcer l'état de droit et consolider la protection des droits de l'homme en Iraq pour mettre fin aux violations du type des arrestations et des détentions arbitraires.

Les droits économiques, sociaux et culturels des Iraquiens sont également de véritables sources de préoccupation. La pauvreté, l'importance du chômage, la stagnation économique, la dégradation de l'environnement et le manque de services de base restent des problèmes touchant de larges sections de la population. Il est essentiel que les Iraquiens, en particulier les catégories vulnérables, aient davantage accès aux services de base, à une protection sociale, aux programmes de développement

communautaire et à une éducation. C'est absolument indispensable pour la réussite des générations futures. Les droits de tous les Iraquiens, y compris les minorités, doivent être protégés, comme le stipule la Constitution iraquienne.

L'Iraq a maintenu la peine de mort pour un grand nombre de crimes. Je réitère donc l'appel lancé par le Secrétaire général et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Gouvernement iraquien, afin qu'il décrète un moratoire sur toutes les exécutions en vue de leur abolition. Je me réjouis que les autorités de la région du Kurdistan continuent d'appliquer le moratoire sur les exécutions, en vigueur depuis 2007.

Je voudrais maintenant aborder certains des faits nouveaux concernant l'Iraq sur le plan régional et international. Comme les membres le savent, le voyage du Premier Ministre, M. Al-Maliki, au Koweït en mars a été suivi de la visite historique effectuée à Bagdad par l'Émir du Koweït venu participer au Sommet de la Ligue des États arabes. Ces deux visites ont sensiblement amélioré les relations bilatérales entre le Koweït et l'Iraq et facilité la reprise des réunions de la Commission ministérielle conjointe Iraq-Koweït.

L'Iraq a également pris des mesures décisives pour mettre la dernière main au projet relatif à l'entretien de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, en application de la résolution 833 (1993). À la demande des deux parties, l'Organisation des Nations Unies prend des dispositions pour permettre aux travaux d'entretien de commencer d'ici au 31 octobre, à condition que les critères préalables essentiels, comme l'élimination des obstacles à la frontière, soient réunis. S'acquitte de toutes ses obligations concernant le Koweït au titre du Chapitre VII permettra à l'Iraq d'améliorer les perspectives d'échanges bilatéraux, et d'investissements, de donner un coup de pouce à la coopération régionale et de reprendre la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale.

À cet égard, je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'adoption le 28 juin par le Conseil des représentants d'une loi ratifiant le Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et j'engage le Gouvernement iraquien à prendre les dernières mesures qui s'imposent aux fins de son entrée en vigueur le plus tôt possible.

L'intensité et la fréquence des tempêtes de sable et de poussière, qui se développent généralement à l'intérieur de l'Iraq, se sont accrues ces dernières années. Elles ont un impact significatif sur la santé publique en Iraq et dans l'ensemble de la région, en particulier sur les plus vulnérables, et perturbent le transport et le commerce. Lorsque je me suis rendu au Koweït en juin, et suite à une proposition de l'Émir du Koweït de réinvestir en Iraq une partie des fonds encore impayés par celui-ci au titre des indemnités de guerre, j'ai proposé la création d'un fonds environnemental consacré à la lutter contre les tempêtes de sable et de poussière. Si l'Iraq et le Koweït sont d'accord, le fonds pourrait être consacré à des activités visant à atténuer ce problème sanitaire qui perturbe la vie quotidienne dans la région. On pourrait envisager par exemple des projets visant à améliorer la gestion des ressources en eau, à lutter contre la désertification, ainsi que des projets agricoles et de reboisement.

Il va sans dire que la violence actuelle en Syrie est source de vive préoccupation, vu le potentiel de déstabilisation et de violence qu'elle représente pour la région, avec toutes les retombées humanitaires et les répercussions politiques que cela implique. Le système des Nations Unies en Iraq met en place des plans d'intervention pour parer à une éventuelle urgence humanitaire. À ce sujet, je me suis rendu dernièrement dans un camp de réfugiés dans la région du Kurdistan où sont regroupées des personnes déplacées par le conflit en Syrie. Avec, pour l'instant, 7 000 réfugiés, la situation est gérable. Le 10 juillet, l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, s'est rendu en Iraq où il a rencontré le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki. Le Gouvernement iraquien a souligné très clairement l'importance d'une transition politique prise en main et menée par les Syriens, et qui permette la pleine réalisation des aspirations légitimes et démocratiques du peuple syrien.

L'Organisation des Nations Unies en Iraq continue également d'appuyer la mise en place d'institutions publiques efficaces, responsables et transparentes. Ma nouvelle adjointe, la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire pour l'Iraq, Mme Jacqueline Badcock, a pris ses fonctions le 13 mai. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination et de ses qualités de direction dans la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de parvenir à une unité d'action. Je lui ai demandé de faire en sorte que l'équipe de pays renforce sa présence et intensifie ses activités dans tout le pays. Cela prend déjà forme à Bassorah. Là-bas, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent aider à amener la qualité de vie de cette province riche en pétrole au niveau de celle d'autres pays pétroliers de la région.

Je voudrais souligner brièvement deux des domaines prioritaires ayant des incidences importantes sur les plans politique, de la sécurité et du développement, et où le système des Nations Unies en Iraq s'efforce à l'unité d'action.

L'Iraq est l'un des pays les plus jeunes du monde, puisque 50 % de sa population est âgée de moins de 18 ans. Parallèlement, le taux de chômage des jeunes, qui se situe à 23 %, atteint plus du double de la moyenne nationale. Le système des Nations Unies soutient des programmes visant à accroître la participation des jeunes à la vie sociale, politique et économique. Faisant fond sur l'Année internationale de la jeunesse 2011, les Nations Unies aident les associations de la société civile à renforcer leur rôle en matière de création d'espaces démocratiques et de respect des libertés. Le troisième *Rapport national sur le développement humain* du PNUD, qui sera publié à la fin de l'année, est précisément consacré aux jeunes.

Tout comme les jeunes, les femmes sont des acteurs importants du développement en Iraq. Pourtant, le taux d'analphabétisme chez les femmes iraquiennes atteint plus du double de celui des hommes. Dans mes entretiens avec mes interlocuteurs du Gouvernement iraquien, ainsi qu'avec les associations de femmes de la société civile, je plaide en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre du projet de stratégie nationale sur la promotion des femmes. La famille des Nations Unies s'emploie à appuyer les femmes pour qu'elles puissent assumer leur rôle dans la vie politique et économique. L'Organisation des Nations Unies continue aussi d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et d'inviter le Gouvernement à honorer ses engagements à cet égard.

Enfin, je reste encore vivement préoccupé par le manque de progrès enregistrés dans le règlement du problème du camp Ashraf. Au cours des derniers mois, 2 000 résidents du camp ont été réinstallés au camp Hurriya. Environ 1 200 réfugiés sont encore au camp Ashraf. Les différents délais fixés par le Gouvernement iraquien ont été prolongés. Je remercie à cet égard le Gouvernement iraquien de la souplesse dont il a fait preuve et j'en appelle aux autorités iraquiennes afin qu'elles poursuivent le processus afin de mener à bien la réinstallation dans le calme. Notre participation est strictement humanitaire : elle consiste à faciliter un transfert temporaire volontaire des résidents vers le camp Hurriya à titre de première phase de leur réinstallation dans des pays en dehors de l'Iraq. Toutefois, l'efficacité d'un facilitateur dépend pour le moins de la bonne volonté des uns et des autres. Il ne peut y avoir de facilitation sans dialogue constructif et pragmatique.

Nous sommes face à trois principaux défis. Premièrement, nous avons été témoins, ces dernières semaines, de difficultés à maintenir le dialogue entre la MANUI et les résidents et entre les résidents et le Gouvernement iraquien; cela contribue à l'impression que les résidents n'ont pas vraiment envie de participer au processus facilité par la MANUI. Deuxièmement, la responsabilité de la situation incombe aussi aux nombreux appuis internationaux. Il importe au plus haut point qu'ils fassent en sorte d'influer positivement sur la position des résidents. Troisièmement, à ce jour, presque aucun État Membre ne s'est offert à accueillir les anciens résidents du camp Ashraf qui remplissent les conditions requises.

Il faut trouver une issue à ce cas du camp Hurriya dans un avenir proche. Si l'on ne peut envisager de réinstallation, le processus en cours risque de tourner court. Ce lieu de transit temporaire qu'est le camp Hurriya offre une capacité d'hébergement aux 1 200 résidents restants et répond aux normes humanitaires admissibles. Aussi bien la MANUI que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont consacré beaucoup d'énergie et de ressources au règlement de ce problème. Plus d'une centaine d'employés se consacrent à ce projet dans l'intervalle.

J'appelle le Gouvernement iraquien à se montrer généreux, particulièrement pour ce qui est des besoins humanitaires comme l'eau et l'électricité, et à éviter la violence en toute circonstance. J'appelle aussi les résidents du camp à se conformer aux lois iraquiennes et à éviter provocations et violences. Le temps presse et une solution s'impose. Le Gouvernement commence à perdre patience. Je voudrais donc faire écho au Secrétaire général en priant instamment les résidents du camp Ashraf de coopérer avec les autorités iraquiennes et d'accepter d'être transférés au camp Hurriya. Il est également impératif que les pays tiers s'offrent à accueillir les résidents remplissant les conditions requises le plus tôt possible, sans quoi la situation ne pourra être réglée durablement.

Dans mon introduction, j'ai posé la question de savoir si le peuple iraquien avait encore besoin de la MANUI. Je suis convaincu que la MANUI est plus que jamais nécessaire pour aider l'Iraq à parachever sa transition vers une démocratie stable et prospère. La MANUI a la légitimité et le statut requis pour représenter la communauté internationale en Iraq. Les Iraquiens de toutes les communautés en attendent une protection de leurs aspirations et une aide à la réalisation de leurs besoins.

Avec l'appui du Conseil de sécurité, la MANUI poursuivra ses efforts pour régler les nombreuses questions en suspens dont dépend l'avenir de l'Iraq. Du fait de l'importante coupe budgétaire de 20 % du budget de la MANUI en 2013, nous allons devoir faire plus avec moins. Dans un tel contexte, la Mission pourrait devoir réexaminer certains de ses domaines d'activité.

Je voudrais remercier sincèrement les membres du Conseil pour leur appui constant, et le Gouvernement iraquien et les autres Membres de l'ONU, ainsi que le personnel de la MANUI pour leur engagement et leur dévouement sans faille à l'exécution de notre mandat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kobler de son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et associer à ces remerciements votre prédécesseur à la présidence du Conseil, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour son travail au cours du mois de juin.

Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Martin Kobler, ainsi que son équipe à Bagdad et à New York, pour les efforts inlassables qu'ils consacrent à l'assistance apportée au Gouvernement et au peuple iraquiens.

Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le travail accompli par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2012/535), je voudrais formuler les observations suivantes.

S'agissant de la situation politique et de sécurité, la population iraquienne a vécu pendant des décennies sous le joug brutal et dictatorial de Saddam Hussein, qui a détruit le pays et laissé de lourdes séquelles psychologiques au sein du peuple iraquien. Cependant, après la chute du régime de Saddam en 2003, la population iraquienne a décidé de se lancer dans la construction d'un Iraq nouveau, une démocratie constitutionnelle, parlementaire et fédérale. Aujourd'hui encore, l'Iraq est confronté à des difficultés, des problèmes et des défis, qui sont pour beaucoup des séquelles du régime de Saddam. Malgré les problèmes qu'ont entre eux les groupes politiques en Iraq concernant nombre de questions politiques importantes, il convient de souligner qu'ils ont soutenu leurs divergences par des moyens pacifiques, comme le prévoit la Constitution iraquienne que les Iraquiens ont adoptée par vote.

Ces divergences politiques n'ont enfreint aucune limite légale ou constitutionnelle, et aucun parti politique n'a menacé de recourir à la force ou à la violence pour imposer sa volonté ou faire valoir son programme politique. De ce fait, je peux dire que les Iraquiens ont appris à se crier dessus plutôt qu'à se tirer dessus, et à préférer les bulletins de vote aux balles pour atteindre leurs objectifs politiques et exprimer leurs opinions.

Le Président iraquien, M. Jalal Talabani, garant de la Constitution, dont la mission est de résoudre la situation politique actuelle, décrite par mon ami, M. Kobler, comme une impasse, a consenti d'intenses efforts, notamment au cours de nombreux séances de travail avec de hauts responsables du pays, des groupes parlementaires et des partis politiques, pour amener toutes les parties à mettre les intérêts du pays et de ses citoyens au-dessus de tout autre intérêt ou considération.

Dans une déclaration faite le 17 mai, il a exhorté les différents adversaires politiques à mettre un terme aux campagnes médiatiques réciproques, à rejeter les discours de crispation et à adopter un dialogue constructif en vue de rechercher et de promouvoir les points de convergence plutôt que d'élargir et d'approfondir les divergences. Il les a également appelés à considérer la Constitution comme une référence cardinale, et à fonder leur action sur le principe qui se trouve au fondement du Gouvernement, à savoir un partenariat véritable dans la gestion des affaires publiques et des responsabilités.

Dans ce contexte, le Président a évoqué, au cours de son entretien avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Martin Kobler, le 12 juin, ses efforts en vue de rapprocher les opinions des différents adversaires politiques et d'écarter le danger d'une ségrégation dans le pays. Il a également évoqué la nécessité où se trouve l'Iraq d' harmoniser la situation entre les différents adversaires politiques et de constituer un partenariat national pour l'administration du pays.

Par ailleurs, le Premier Ministre, M. Nouri Kamel Al-Maliki, a publié un communiqué de presse le 10 juin, dans lequel il invitait tous les partenaires politiques à venir s'asseoir à la table de négociation et à faire preuve d'ouverture d'esprit pour aborder tous les points de divergence mentionnés dans tous les documents et les initiatives, dans un esprit de responsabilité nationale. Il les a également appelés à s'efforcer de trouver des solutions et d'avancer sur la voie de la construction et de la reconstruction, y

compris l'édification de l'État et l'établissement de ses institutions sur des bases constitutionnelles, et d'accélérer la mise en place des services au bénéfice des citoyens. Dans une autre déclaration, publiée le 27 juin, il s'est dit déterminé à développer le processus politique et à installer la démocratie, renouvelant son appel au dialogue sur la base de la Constitution et à la réforme au sein de toutes les institutions publiques.

Dans le cadre des efforts intensifs consentis par le Gouvernement iraquien pour déléguer davantage d'autorité aux Conseils provinciaux, le Premier Ministre a présidé une réunion en session ordinaire du Conseil des Ministres de la province de Dhi Qar le 12 juin durant laquelle le Premier Ministre a réaffirmé que la tenue des réunions du Conseil dans les provinces, comme cela avait été fait dans les provinces de Mossoul, Kirkouk et Bassorah, avait pour but de mieux percevoir leurs problèmes et leurs besoins et d'aider les gouvernements locaux à améliorer le fonctionnement de leur province et à accélérer la prestation des services aux citoyens dans tous les secteurs.

Les conditions de sécurité en Iraq se sont énormément et sensiblement améliorées. Les statistiques publiées par le Ministère de la santé attestent d'un recul constant du nombre de civils victimes du terrorisme en 2011, par rapport aux chiffres enregistrés en 2009 et 2010. Le nombre de victimes du terrorisme a chuté de 20 % en 2010 par rapport à 2009, et de 14 % entre 2010 et 2011. Cette année, comme l'a dit M. Kobler, les attentats terroristes ont été plus nombreux, mais nous espérons pouvoir constater, dans le reste de l'année, une amélioration constante des conditions de sécurité, à mesure que le Gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour empêcher les terroristes de parvenir à leurs cyniques desseins.

Cette amélioration de la situation en matière de sécurité a encouragé de nombreux Iraquiens à revenir en Iraq, et les statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés soulignent que le nombre de réfugiés iraquiens, par exemple en Syrie, est tombé à 87 000 cette année, après avoir atteint 150 000 l'an dernier.

S'agissant de la situation socioéconomique, le Gouvernement iraquien a souligné que le devoir de tous les responsables de chacun des secteurs du Gouvernement était d'utiliser toutes les ressources disponibles pour répondre aux besoins des citoyens iraquiens et d'améliorer les services fournis à la population iraquienne. Le Gouvernement a appelé chacun à coopérer avec lui afin d'alléger les souffrances des citoyens et de leur fournir tous les services possibles. Le Gouvernement iraquien s'est également dit de nouveau déterminé à poursuivre l'ouverture économique vers tous les pays du monde.

À cet égard, je voudrais souligner la hausse des exportations de pétrole brut au cours du mois de mai, et ses effets positifs sur l'économie iraquienne. Au total, les exportations ont atteint en mai 76 millions de barils, soit une valeur de 7 831 millions de dollars, pour un cours moyen d'environ 103 dollars le baril.

Je voudrais également mettre en exergue le quatrième cycle de négociations sur l'octroi de licences, qui s'est déroulé au Ministère du pétrole, et a attribué à un consortium réunissant Kuwait Energy, Turkish Petroleum Corporation et Dragon Oil, une société émirienne, un contrat de services et d'investissements pour la prospection du bloc 9, dans la province de Bassorah, sur une surface de 900 kilomètres carrés. Ce cycle de négociations s'inscrit dans la politique de transparence pratiquée au niveau de la réception et de la soumission d'offres provenant de sociétés pétrolières internationales, et qui permet à ces sociétés de concourir pour l'attribution de contrats de services portant sur les zones de prospection énumérées dans le quatrième cycle de négociations, qui comprend une liste de 12 sites, dont six zones de prospection réparties sur plusieurs provinces.

Ce quatrième cycle destiné à l'octroi de licences de prospection de pétrole et de gaz a été inauguré en présence de M. Hussein Al-Shahristani, Vice-Premier Ministre chargé des questions énergétiques, de M. Abdul-Karim Luaibi, Ministre du pétrole, et de plusieurs membres du Parlement et présidents des conseils provinciaux, ainsi que d'ambassadeurs et de représentants de sociétés pétrolières internationales. Au total, 47 sociétés ont pris part à ce cycle, représentant l'Égypte, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni, la Russie, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège, la Roumanie, la Croatie, la Corée du Sud, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, le Viet Nam, la Thaïlande, la Turquie et l'Angola.

Le Ministère du pétrole a également annoncé que la production pétrolière de l'Iraq pour les 20 prochaines années s'élèverait à 60 milliards de barils, pour une valeur évaluée à 5 000 milliards de dollars, sur la base d'un prix du baril estimé à 85 dollars. Le Ministère travaille actuellement à la construction de quatre nouvelles raffineries dans les provinces iraquiennes grâce à un processus d'investissement étranger. La mise en place de ces raffineries aura des retombées positives sur l'économie iraquienne, en permettant d'augmenter la production de produits pétroliers, et partant, sur la disponibilité de combustible pour les citoyens iraquiens.

L'Iraq a commencé à produire du pétrole sur le nouveau champ pétrolifère d'Al-Ahdab, dans la province de Wasit au centre de l'Iraq, qui est géré par la Compagnie pétrolière nationale chinoise et produit 60 000 barils par jour. Le gisement de gaz naturel de ce champ sera utilisé pour fournir du carburant à la centrale électrique d'Al-Kahlaa dans la province de Misan. Par ces cycles d'octroi de licences, l'Iraq s'emploie à augmenter sa production pétrolière afin de répondre à la demande intérieure et d'exporter l'excédent, en plus d'accroître ses réserves pétrolières grâce aux nouvelles découvertes effectuées sur le nouveau site de prospection ouvert aux sociétés internationales. Ces mesures démontrent qu'à moins d'un an et demi du début de la mise en œuvre du dernier cycles de négociations de contrats, l'Iraq a été en mesure d'augmenter sa production pétrolière de plus de 500 000 barils par jour.

Je voudrais également indiquer qu'une délégation iraquienne dirigée par le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, a signé à Bruxelles le 11 mai l'Accord de partenariat et de coopération Union européenne-Iraq. Cet accord est un traité global à long terme conclu entre les parties, qui ont foi dans les objectifs et principes des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sont attachés aux principes de la démocratie. Durant cette visite, des débats ont été tenus sur les procédures de travail qui contribueraient à la mise en œuvre de l'Accord aux fins de la coopération conjointe sur des questions liées à l'investissement et à l'énergie. L'Iraq et l'Union européenne ont également évoqué le calendrier de mise en œuvre des questions les plus importantes abordées dans cet accord, y compris le dialogue politique, outre les questions politiques liées à l'instauration de la stabilité et de la paix dans la région arabe. Je voudrais également signaler le passage des Ministres des affaires étrangères de la Suède, de la Bulgarie et de la Pologne à Bagdad le 23 juin, où ils ont examiné le mécanisme de mise en œuvre de cet Accord avec des fonctionnaires iraquiens.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, l'Iraq est entré dans une nouvelle période pendant laquelle les Iraquiens vont jeter les fondements de la démocratie et de toutes les libertés : liberté de la presse, liberté de créer des partis politiques et liberté d'expression ainsi que pluralisme et passation de pouvoir pacifique. L'Iraq a également poursuivi le resserrement de ses liens d'amitié et de coopération avec les pays voisins afin de reprendre son rôle positif en la matière et de vivre en paix avec son peuple et ses voisins de manière propre à accroître les perspectives de stabilité et de paix dans la région.

L'Iraq s'est également engagé à respecter les décisions du Conseil des droits de l'homme et il a réalisé des progrès notables et obtenu des victoires importantes en matière de protection et de respect des droits de l'homme malgré les défis et les difficultés. Cela a été possible grâce aux travaux des institutions compétentes spécialisées en la matière, à commencer par la Commission des droits de l'homme au Parlement, le Ministère des droits de l'homme et ses bureaux situés à Bagdad et dans les provinces, les comités des droits de l'homme au sein des conseils provinciaux et la création de la Haute Commission des droits de l'homme. De même, de nombreuses réglementations importantes ont été promulguées s'agissant des droits de l'homme et plusieurs lois et décrets promulgués par l'ancien régime et qui étaient contraires aux principes des droits de l'homme ont été soit abrogés soit amendés.

L'Iraq a présenté son rapport au cours de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme à Genève et accepté les recommandations du Conseil, qui ont été formulées dans le respect des conceptions et des idées du Ministère des droits de l'homme, dans le cadre d'un plan national pour les droits de l'homme, qui est considéré comme le premier plan de ce type dans l'histoire de l'État iraquien et est appelé à devenir la feuille de route nationale en la matière. L'Iraq a également présenté son rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et nous nous apprêtons à accueillir le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui vient en Iraq à notre invitation.

À cet égard, je voudrais souligner la création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, qui représente une réalisation historique pour l'Iraq et atteste de son intention sincère de respecter et de défendre les droits de l'homme dans le pays. Ce qui fait de cette création un cas unique en son genre c'est le mécanisme prévu par la loi n° 54 promulguée par la Commission en 2009, qui garantit des procédures transparentes, professionnelles et démocratiques et le respect des normes de Paris, pour la création d'une commission indépendante, par le Comité parlementaire des droits de l'homme, le Comité d'experts parlementaires et le reste des participants, processus couronné par l'approbation des membres du Conseil d'administration de la commission par la Chambre des représentants, à l'issue de laquelle est venue s'ajouter une institution importante à notre processus de constitution d'un régime complet de défense et de protection des droits

de l'homme bénéficiant de l'appui et du soutien de l'ONU et de ses organisations.

La liberté de la presse et la liberté d'expression sont deux des plus importants garde-fous permettant de garantir un mécanisme de suivi efficace pour la quatrième autorité sur la situation des droits de l'homme et la primauté du droit en Iraq. La Constitution garantit la liberté d'expression et d'opinion par tous les moyens et la liberté de la presse, la liberté d'impression, de publicité, la liberté des médias et de l'édition. La liberté d'expression et la liberté d'opinion, ces axes essentiels de l'édification d'une démocratie, poursuivent leur évolution depuis 2003.

Nous avons également adopté la loi n° 22 sur la protection des journalistes, motivée par le souci de respecter la liberté de la presse et la liberté d'opinion, de garantir les droits des journalistes et d'en souligner le rôle dans l'établissement d'une démocratie dans ce nouvel Iraq. Le rôle important des journalistes consiste à compléter le rôle des observateurs des droits de l'homme. En son article 2, cette loi, défend les droits des journalistes et leur accorde une protection au sein de la République. Plusieurs articles de cette loi portent sur les garanties juridiques permettant aux journalistes d'accomplir librement et aisément leur travail.

Je tiens à dire que l'Iraq s'est acquitté de ses obligations humanitaires et internationales à l'égard des résidents du camp Nouvel Iraq, anciennement camp Ashraf. Comme l'a dit M. Kobler, le Gouvernement iraquien a su faire preuve de souplesse aux fins de la réinstallation des résidents du camp. L'Iraq a également collaboré pleinement avec le Représentant spécial, M. Kobler, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de régler la question du camp et d'en réinstaller les résidents dans le camp Hurriya. Le Gouvernement iraquien appelle les membres de l'Union européenne et les autres pays à faciliter le processus de réinstallation des résidents du camp pour régler définitivement ce problème.

S'agissant de la situation régionale et internationale, conformément à la responsabilité que doit assumer l'Iraq dans la région et dans le monde en tant qu'État pacifique attaché à la paix et à la sécurité internationales grâce à des travaux de coopération pour réaliser les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, après avoir accueilli le Sommet arabe en mars 2012, a travaillé à l'organisation d'une réunion du groupe cinq plus un (P5+1) et de l'Union européenne les 23 et 24 mai avec la délégation de la République islamique d'Iran concernant le programme nucléaire iranien. Cette réunion avait pour objectif de débattre de cette question importante et sensible dans une capitale arabe, ce qui traduit l'intention des pays arabes et de leur peuple de régler cette question par des moyens pacifiques et d'assumer leurs responsabilités s'agissant de protéger la région et son peuple de toute guerre et de tout conflit. Dans une déclaration publiée par le Groupe P5+1 et prononcée par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 24 mai, celle-ci a adressé ses remerciements au Gouvernement iraquien, notamment au Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, pour l'hospitalité et l'organisation exceptionnelles de ces réunions.

Dans le cadre de l'ouverture de l'Iraq sur d'autres pays du monde, le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, s'est rendu à Moscou le 14 juin en réponse à l'invitation de son homologue russe, M. Sergey Lavrov. Pendant cette visite, les deux Ministres ont discuté des résultats des pourparlers nucléaires menés à Bagdad entre les six pays et l'Iran, et du rôle joué par l'Iraq pour faciliter cette réunion en prélude à la réunion qui a suivi à Moscou. Un accord a été conclu sur un protocole en vue d'une collaboration politique et diplomatique entre le Ministère des affaires étrangères iraquien et la Fédération de Russie. En outre, le travail des compagnies pétrolières russes, des secteurs du gaz et de l'électricité a également été abordé pendant la réunion, outre la collaboration militaire et l'idée de créer une ligne aérienne entre Bagdad et Moscou.

Je voudrais aussi souligner le rôle actif joué par le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, qui a présidé la délégation iraquienne venue participer à la réunion du Groupe d'action sur la Syrie, tenue à Genève le 30 juin, et la réunion ministérielle de haut niveau consacrée à l'élaboration du document final élaboré à l'issue de la réunion. L'Iraq a formulé des observations significatives reflétant sa position face à la crise syrienne, qui avait été convenue dans le document final. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a également participé à la conférence de l'opposition syrienne, le 2 juillet au Caire, en sa qualité de Président de la Ligue des États arabes.

Dans le cadre de la volonté de l'Iraq de renforcer ses liens avec les pays arabes, M. Hoshyar Zebari a rencontré le Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Morsy. Lors de cette rencontre, M. Zebari a transmis les salutations et les félicitations du Président iraquien, M. Jalal Talabani, du Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, et du peuple iraquien au nouveau Président, M. Morsy, suite à son élection. M. Zebari a souligné l'importance

des relations bilatérales entre les deux pays sur les plans officiel et populaire, et le désir de l'Iraq d'améliorer leurs relations, dans l'intérêt des deux pays.

Compte tenu de l'exécution des obligations imposées à l'Iraq en vertu de la résolution 1957 (2010) de décembre 2010, qui a levé les sanctions contre l'Iraq, et conformément à la mise en œuvre volontaire par l'Iraq du Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Parlement iraquien a ratifié le Protocole le 28 juin.

S'agissant de la situation entre l'Iraq et le Koweït, je tiens à affirmer que l'Iraq s'engage à résoudre tous les problèmes non réglés avec son voisin koweïtien par le biais de relations et de négociations amicales. J'ai en outre assuré le Conseil que la collaboration et les échanges étaient positifs entre les Gouvernements iraquien et koweïtien, en vue de régler toutes les questions en suspens entre les deux pays découlant de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein en 1990. Le règlement de ces questions en suspens est une priorité absolue pour l'Iraq. Je confirme l'engagement de mon pays de remplir les obligations restantes dans le cadre des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït.

À cet égard, le Gouvernement iraquien, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec certains pays amis, a engagé des efforts intenses afin de retrouver les dépouilles de Koweïtiens portés disparus. Les autorités iraquiennes ont fouillé les archives officielles et les charniers dans le but de retrouver les dépouilles de Koweïtiens portés disparus. Nous avons obtenu de bons résultats à ce sujet, et poursuivons sincèrement nos efforts pour pouvoir refermer ce dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères afin de refermer le dossier des biens koweïtiens confisqués par l'ancien régime en 1990, le 16 avril, au siège de la Banque centrale du Koweït, des billets de banque, des pièces, des documents et des clefs ayant appartenu à la Banque centrale du Koweït ont été rendus aux parties koweïtiennes. Le 17 avril, 15 cassettes de microfilms contenant les archives du journal koweïtien *Al Anbar* ont été envoyées aux autorités koweïtiennes aux soins du Ministère des affaires étrangères.

Je voudrais également insister sur la réunion de la Commission ministérielle conjointe Iraq-Koweït qui a eu lieu à Bagdad le 29 avril, date à laquelle un certain nombre de questions ont été discutées, dont notamment les obligations de l'Iraq en application des résolutions internationales, les frontières terrestres, la liberté de navigation sur le Khor Abdullah, les Iraquiens et Koweïtiens portés disparus, les prêts du Koweït à l'Iraq, les réparations, le nouveau Port Moubarak au Koweït, la création d'une zone de chasse dans le Golfe, et l'ouverture de consulats koweïtiens à Bassorah et à Erbil.

À l'issue de la réunion, les documents suivants ont été signés : le procès-verbal de la réunion de la deuxième session de la Haute Commission, au cours de laquelle l'inventaire de toutes les questions a été dressé, signé par les Ministres des affaires étrangères des deux pays; l'accord portant création d'un comité commun de collaboration entre l'Iraq et le Koweït, signé par les Ministres des affaires étrangères des deux pays; et enfin, un accord entre l'Iraq et le Koweït concernant la création d'un comité conjoint de gestion chargé de faciliter et d'organiser la navigation sur le Khor Abdullah, signé par les Ministres des transports des deux pays. Une entente a également été trouvée en vue de signer d'autres accords, à l'issue des processus juridiques nécessaires, dans chacun des pays, au cours de la visite du Premier Ministre du Koweït à Bagdad d'ici la fin de l'année.

Un climat positif a régné au cours des réunions du comité et des sous-comités, de même qu'un engagement commun à parvenir à l'amélioration notable des relations entre l'Iraq et le Koweït. Tout cela a été rendu possible grâce à la volonté politique des dirigeants des deux pays. Nous espérons que les avancées réalisées lors de la réunion du 29 avril préluderont à la sortie de l'Iraq des dispositions du Chapitre VII, surtout lorsqu'un accord aura été trouvé sur des mécanismes spécifiques et une vision commune en vue des prochaines étapes.

Pour finir, je tiens à évoquer la lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari, en date du 28 juin 2012, qui fait part du souhait de l'Iraq de voir le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq prorogé pour une période de 12 mois (S/2012/520, annexe). Je confirme en outre la satisfaction de mon gouvernement à l'égard du rôle joué par la MANUI en Iraq et à New York à l'appui de l'Iraq, et des efforts déployés par le Représentant spécial, Martin Kobler, pour fournir l'appui demandé au Gouvernement iraquien conformément aux mécanismes convenus par les deux parties. Je suis d'accord avec la déclaration faite par mon ami Martin Kobler sur le fait que la MANUI est plus que jamais nécessaire aujourd'hui en Iraq.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 55.